

L'an deux mille vingt-quatre, le dix huit novembre, le Comité de Bassin Sèvres Atlantique du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Bertrand AYRAL

Convocation faite le 8 novembre 2024

Présents titulaires (5) :

- Monsieur AYRAL Bertrand pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
- Monsieur BODIN Jean-Marie pour la Communauté de Communes d'Aunis Atlantique
- Monsieur GRELLIER Dany pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
- Monsieur LECOINTE Alain pour la Communauté d'agglomération du Niortais
- Monsieur SIX Dominique pour la Communauté d'agglomération du Niortais

Excusés (5) :

- Monsieur EMON Jacky pour la Région Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur LEJEUNE Etienne pour la Région Nouvelle-Aquitaine
- Madame MEODE Line pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
- Monsieur PORTRON Didier pour la Communauté d'agglomération Rochefort Océan
- Monsieur RAMBAULT Pierre pour la Communauté de Communes du Thouarsais

Autres participants :

Carole BOCQUEBLIN-GUERIN, pour la Communauté de Communes Haut Val-de-Sèvres
Nathalie GAULON, pour Communauté de Communes Haut Val de Sèves
Caroline LUNEAU, pour la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
Dany GRELLIER, pour la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
Emeline CHIOROZAS, pour la Communauté de Commune Île de Ré
Laurent DEFAUT, pour la Communauté d'agglomération de la Rochelle
Marie SANTINI, pour la Communauté d'agglomération de la Rochelle
Stéphanie NAIR, pour la Communauté d'Agglomération de la Rochelle
Manon DELAFOULHOUZE, pour la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet
Laure MARTIN, pour la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan
Alain BOUVET, pour le Département de la Charente Maritime
Delphine LABBE, pour le Département Charente-Maritime
Emmanuelle FAVIER, pour la Communauté de Communes du Thouarsais
Sébastien FORTHIN, pour l'Agglomération de Niort
Carole CHASSAGNOUX, pour Aunis Atlantique
Fabienne CALA, pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Gabriel PAIN, pour la Région Nouvelle Aquitaine
Alban LEBLOND, pour la Région Nouvelle Aquitaine
Marion GERVAIS, pour la Région Nouvelle Aquitaine
Zébulon BRUNETEAU PAOLLETI, pour la Région Nouvelle Aquitaine
Camille LE MOULLAC pour Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Mathilde HEROUIN pour Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Aurélien Evrard pour Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Loïc NAULEAU, pour Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Pierre GARNIER, pour Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Adryana BRUTAILS, pour Nouvelle Aquitaine Mobilité
Joanna SCHOENDORFF, pour Nouvelle-Aquitaine Mobilités

Ordre du jour de la séance :

1. Adhésion de la CDC Airvaudais Val du Thouet
2. Ligne de car express Niort-La Rochelle
3. Études de corridors pour les lignes de covoiturage
4. Mise en place de la centrale d'achat

M. Bertrand AYRAL remercie la CDC Airvaudais Val de Thouet et salue l'engagement des territoires, notamment dans les Deux-Sèvres avec un fort taux d'adhésion des EPCI à la compétence mobilité, facilitant la mise en œuvre d'actions comme le covoiturage ou les lignes express grâce à la continuité territoriale.

1. ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET AU SYNDICAT MIXTE NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES- AVIS 2024_003

Le Comité de bassin est sollicité afin de se prononcer sur la demande d'adhésion de la CDC du Airvaudais Val de Thouet :

→ **Les membres du comité de bassin valident, à l'unanimité, l'avis 2024_003**

2. CARS EXPRESS – POINT D'INFORMATION

Lancée le 2 septembre dans le cadre d'une expérimentation de deux ans, la ligne de Car Express Niort/La Rochelle cible les trajets domicile-travail vers les zones d'emplois périphériques en passant par le PEM de Ferrières sur le territoire de la CDC Aunis Atlantique. Cette offre de transport routier entre en complémentarité de la desserte ferroviaire de centre à centre entre les deux agglomérations.

Cette initiative propose six allers-retours quotidiens à un tarif attractif (2,50 € le trajet, 45 € pour un abonnement mensuel).

Point sur le volet communication :

Une campagne de communication à destination des employeurs est en cours de préparation entre les partenaires et l'exploitant : fiches horaires dédiées par ZA. Une enquête horaire sera déployée auprès des usagers pour la fin d'année.

Sur le volet enquêtes, en plus de la première sur les horaires, une enquête voyageurs, co élaborée avec les partenaires, sera déployée par NAM aux mois de mars et avril 2025. Les résultats seront présentés lors du prochain copil.

Interventions :

- Les Elus des territoires soulignent respectivement la nécessité de revoir la clé de financement actuelle et la nécessaire intégration tarifaire du service. La clé financière proposée par la Région Nouvelle Aquitaine doit permettre une intégration tarifaire aux réseaux urbains des deux agglomérations pour optimiser le service rendu aux usagers et faire de cette ligne express une ligne à part entière de ces réseaux urbains. Cela permettra aux agglomérations également de mieux communiquer sur cette offre.

Au-delà du sujet de l'intégration tarifaire pour la ligne L140E, M. AYRAL pointe le rôle central de NAM dans les travaux sur les communautés tarifaires. Des propositions sont attendues pour les prochains comités.

Concernant la ligne L140E, le prochain comité de pilotage est prévu pour le mois de mai 2025 ; d'ici là, la comitologie technique permettra de faire remonter les nouveaux éléments aux exécutifs de chaque partenaire.

3. COVOITURAGE – ETUDES DES CORRIDORS

Présentation est faite des résultats des ateliers de concertation avec les territoires au sujet des arrêts et des lignes de covoiturage proposées dans l'étude.

Bertrand AYRAL souligne l'importance d'optimiser les trajets et de développer les infrastructures telles les aires de covoiturage. Stéphanie NAIR, confirme la reconduction du Fonds vert pour 2025, avec un budget réduit.

Jérôme KRAVETZ rappelle l'importance des corridors définis à l'échelle régionale pour optimiser l'offre. 4 corridors principaux ont été identifiés et une analyse des corridors et des infrastructures est en cours pour optimiser l'offre de covoiturage, avec la création de points de rabattement.

Marie Santini, CDA de La Rochelle : propose de renforcer les pôles de mobilité, notamment avec l'intégration des bus, vélo, et covoiturage pour améliorer la fluidité des transports., notamment en prévision de l'extension du réseau de bus de la CDA de La Rochelle à l'horizon 2025.

Au questionnement de Mme Fabienne CALAT, NAM explique que la mutualisation des arrêts covoiturage-car présente l'avantage de regrouper les différentes offres de transport au même endroit, facilitant ainsi le choix pour les usagers.

Selon la configuration et la fréquence de chaque arrêt, plusieurs options sont envisageables pour éviter les conflits d'usage :

1. Mutualisation directe : Utiliser une seule encoche commune pour les deux services si la fréquence et la configuration le permettent.
2. Positionnement différencié : Créer des emplacements légèrement décalés (en amont ou en aval) pour garantir la fluidité lorsque la fréquence est élevée ou que la configuration n'est pas adaptée.

A la question sur une proposition d'ajout d'un arrêt sur l'aire de covoiturage de Sables-en-Sceaux en plus de celui du Belvédère, Pierre GARNIER propose que cette suggestion soit examinée dans la sélection des arrêts, notamment dans la dynamique entre La Rochelle et l'Île de Ré.

Il est proposé de :

- **S'appuyer sur les expertises locales et départementales pour évaluer les besoins et les coûts directement sur le terrain pour ce qui concerne les arrêts et leurs aménagements. Cela permettra de préparer des enveloppes financières pour le prochain comité de bassin.**
- **D'organiser un comité de pilotage (COFIL) dédié, en invitant les vice-présidents des départements à participer, afin de garantir leur implication et de faciliter les débats futurs. Cette démarche vise à sortir du cadre des comités de bassin pour avancer plus efficacement sur les enjeux spécifiques.**

Les avancées sur Covoit Modalis sont partagées notamment l'augmentation de la fréquentation et le développement de plus de 100 communautés en région, dont une récompensée pour sa dynamique.

4. CENTRALE D'ACHATS

- **Lancement du marché d'achat d'arbi vélos sécurisés NAM**

NAM rappelle le fonctionnement de la centrale d'achat de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, accessible aux membres de NAM et à certaines communautés sous conditions, pour mutualiser les commandes et bénéficier d'économies d'échelle.

La première CAO a eu lieu le 4 novembre 2024 pour trois lots. Après la fin des délais de notification (23 novembre 2024), les informations concernant les tarifs et le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) seront partagées lors d'un prochain groupe de travail.

Les premières commandes des équipements sont prévues pour janvier.

Un système de contrôle d'accès intégré aux cartes locales sera également proposé pour les abris de vélos sécurisés début 2025.

Un cahier des charges est en cours de rédaction pour du mobilier de covoiturage, ainsi qu'un marché visant à proposer des actions d'animation autour de cette pratique. Les commandes pourraient débuter d'ici la fin du 1er trimestre 2025.

5. AUTRES SUJETS EVOQUES

- **Actualité des ateliers en cours dans le cadre de l'étude Hubs de Mobilités**

Des ateliers territoriaux sont en cours pour déterminer les lieux et services à implanter dans les pôles de mobilité, avec des fiches types disponibles pour les collectivités intéressées.

6. TAD Modalis

Présentation de la solution TAD Modalis qui permet aux collectivités de gérer le transport à la demande (TAD) avec optimisation des itinéraires, la mutualisation des services et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

L'application accessible à la fois aux usagers et aux opérateurs permet de consulter l'offre de transport disponible sur les territoires tout en offrant des économies d'échelle grâce à la mutualisation des coûts de licence et en conservant l'identité propre de chaque collectivité avec ses logos.

La mise en place est rapide, comme le montre l'exemple de Val de Garonne, avec des groupes de travail réguliers pour assurer le bon déroulement du projet et le partage des avancées.

- **Il est proposé de planifier une démonstration de cet outil et aborder le fonctionnement via la centrale d'achat lors du prochain Comité de Bassin**